



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU PAR
VIDÉOCONFÉRENCE LE 26 JANVIER 2022**

Personne(s) présente(s) :

M. Dominic Fortin, conseiller
Mme Marie Ignaczak, présidente
Mme Danielle Pelletier, secrétaire
Mme Marie-Claude Barbe
M. Denis Leclerc
M. Vincent Perron
Mme Mélanie Pettigrew

M. François Bienvenu, conseiller technique

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Mme Marie Ignaczak, présidente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
- 4. Sujets**
 - 4.1 PIIA – Agrandissement et rénovation d'une résidences unifamiliales isolées ayant une superficie au sol supérieure à 200 m² – 193 chemin du Tour-du-Lac
- 5. Date de la prochaine réunion du CCU**
- 6. Varia**
- 7. Clôture de la réunion**

1. Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19:00.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté

3. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la rencontre du 12 janvier 2022 a été accepté tel que rédigé.



4. Sujets

4.1 PIIA - Agrandissement et rénovation d'une résidences unifamiliales isolées ayant une superficie au sol supérieure à 200 m² - 193 chemin du Tour-du-Lac

M. Pierre Martin, architecte, présente le projet, ainsi que les modifications qui y ont été apportées depuis la séance du comité du 12 janvier et quitte la rencontre.

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2021-00867, numéro de lot 1497122, concernant L'augmentation de plus de 10% de la superficie totale de plancher et la rénovation ayant de changer entièrement des constituantes d'une résidences unifamiliales isolées ayant une superficie au sol supérieure à 200 m² (Règl. 09-198, chapitre 4).

5. Date de la prochaine réunion du CCU

La prochaine réunion du CCU sera le 16 février 2022.

6. Varia

Suivant l'annonce du projet de modification du règlement 09-198 (PIIA) par M. Dominic Fortin lors de la rencontre du 12 janvier, Mme Marie Ignaczak mentionne qu'un document rassemblant des réflexions sur l'évolution du cadre bâti et sur l'encadrement de l'architecture avait été préparé par les membres du comité il y a quelques années. Le conseiller technique acheminera ce dossier aux membres.

7. Clôture de la réunion

Clôture de la réunion à 20:00.

Marie Ignaczak, présidente

Danielle Parent, secrétaire